

M. WORTHINGTON : J'ai demandé au ministre s'il n'était pas question de transférer les dragons de Saint-Jean (P.Q.) à Québec. Je pose cette question, parce que je lis dans le "Star" de ce soir :

On veut convertir la caserne en séminaire. Une délégation de Saint-Jean, ira demander au Gouvernement de transférer les dragons. Plusieurs citoyens s'opposent au projet. On dit que ce changement n'est pas nécessaire et peut devenir permanent.

L'hon. M. FISHER : Que lisez-vous ?

M. WORTHINGTON : Un écrit du "Star" de Montréal.

L'hon. M. FISHER : Oh ! alors, inutile de vous inquiéter.

M. WORTHINGTON : Pardon, j'ai voulu dire le "Herald".

L'hon. M. FISHER : Ce n'est qu'une rumeur.

M. WORTHINGTON : L'article dit :

Saint-Jean, 1er mars. Une délégation composée du maire, M. J. S. Messier, des échevins et autres citoyens est à Ottawa, aujourd'hui, pour demander au Gouvernement de transférer temporairement les dragons des casernes de Saint-Jean, pour y loger les élèves du collège de Sainte-Marie de Monnoir, jusqu'à la reconstruction du collège.

L'hon. M. FISHER : Je n'ai pas entendu parler de cela.

M. MONK : Au sujet de tous les crédits affectés à la province de Québec, je tiens à faire cette remarque : il est toujours désagréable d'avoir à choisir une localité en particulier pour étayer ses critiques, mais qu'on parcourt toute la liste des crédits du dernier exercice, qui s'élèvent à environ un demi-million de dollars, pour neuf mois, et tous ceux de l'exercice en cours, qui s'élèvent aussi à près d'un demi-million. ...

L'hon. M. FISHER : Nous ne demandons pas plus pour les douze mois de l'exercice en cours que pour les neuf mois du dernier exercice, et une bonne moitié de ces crédits a déjà été votée l'an dernier; il n'y a donc rien d'exagéré.

M. MONK : Il y a exagération en ce sens que si la moitié de cet argent—l'autre moitié est probablement consacrée à des travaux nécessaires—était employé à mettre à exécution les conclusions du rapport de la commission du transport, dont il a été question plus d'une fois dans cette Chambre, la province retirerait cent fois plus d'avantages de cet argent, qu'en l'employant au divers édifices mentionnés dans cette longue liste. Au cours de la présente session, nous avons souvent discuté la question de donner effet au rapport de la commission du transport. Je ne reviendrai pas sur ce débat, mais je demande pourquoi s'est-on si complètement abstenu de tenir compte des propositions

M. MONK.

contenues dans ce document important. Je crois que c'est parce que chaque année nous devons voter des sommes considérables pour des édifices publics et des quais qui ne rapportent rien. Bien souvent ces travaux n'ont d'autre but que d'enrichir certains particuliers. Si nous mettions en pratique les conseils de la commission du transport dans la province de Québec; si, par exemple, nous utilisions cet argent à faire de Québec et de Montréal des ports nationaux, si nous mettions le chenal entre Montréal et Québec et en bas de Québec, dans l'état où la commission voudrait l'avoir, l'argent serait infiniment mieux employé.

L'hon. M. FISHER : J'espère que mon honorable ami s'apercevra avant la fin de la session, qu'il n'a pas à se plaindre de ce que fait le Gouvernement pour le transport.

Ontario. Edifice public. Alexandria. Reconstruction des parties incendiées, \$3,000.

M. URIAH WILSON : S'agit-il ici des édifices ordinaires, comme bureaux de douanes, bureaux de poste, et autres de même nature ?

L'hon. M. FISHER : Il y a à Alexandria un bureau de poste; j'ignore s'il y a un bureau de douane. C'est un édifice comme on en voit ordinairement dans les localités peu importantes.

Belleville—Salle d'armes, \$30,000.

M. ARMSTRONG : Je vois un item de \$391 pour frais d'avocat. La somme me paraît considérable.

L'hon. M. FISHER : Je crois qu'il s'agit de l'achat du terrain. On en avait d'abord acheté un, puis il a été échangé, à la demande des citoyens; la recherche des titres a occasionné beaucoup de démarches, vu qu'il a fallu acquérir trois propriétés différentes.

M. ALCORN : Où demeure M. Butler, à qui cette somme a été payée—page V-60—?

L'hon. M. FISHER : A Belleville, je suppose.

M. ALCORN : Je ne connais pas de M. Butler à Belleville.

M. ARMSTRONG : Cette somme paraît très élevée comparée à ce qu'on paie généralement, pour ce genre de travail.

L'hon. M. FISHER : Dans le cas actuel, le travail a été bien plus considérable.

M. URIAH WILSON : Les frais sont généralement à la charge du vendeur. Je comprends qu'un acheteur prudent fasse examiner les titres, mais cette somme me paraît exorbitante.

L'hon. M. FISHER : Je ne connais pas la coutume d'Ontario, mais dans la province de Québec l'acheteur paie l'enregistrement de l'acte de vente. :